

Le voisin millionnaire

Daniel Germain

daniel.germain@tc.tc

@daniel_germain

Notre lecteur a accumulé un patrimoine de plus de 2 millions de dollars avec un seul salaire de directeur d'usine. A-t-il atteint l'indépendance financière?

La situation de François n'est pas du genre qui exige une intervention musclée ou un miracle. Le prodige a déjà eu lieu. À force d'épargne et d'investissement, notre lecteur prouve qu'il est possible d'accumuler un patrimoine bien plus que respectable sans être professionnel de la santé, président d'entreprise ou gagnant de la loterie.

À 55 ans, il est directeur d'exploitation dans une usine, son salaire après impôt se situe à moins de 100 000\$. Sa conjointe a cessé de travailler à l'arrivée du premier de leurs deux enfants, lesquels sont maintenant indépendants.

L'exploit? Aussi longtemps qu'il se souvienne, François a toujours épargné de 15% à 20% de son salaire brut pour l'investir de manière autonome. «J'ai investi dans les actions à partir de 18 ans. Durant les années 1980, on pouvait acheter des obligations avec des coupons de 17%», se remémore-t-il.

Il a depuis longtemps abandonné les obligations. Son épargne est investie en totalité dans les actions d'entreprises qui versent des dividendes, dividendes qui sont systématiquement réinvestis dans l'achat de nouvelles actions, et ce, depuis bientôt 30 ans.

Notre lecteur nous a fourni ses états de compte. On y trouve 1,4 M\$ de REER répartis entre lui et sa conjointe Nathalie; 51 000\$ de REER dans le Fonds de solidarité FTQ; 159 000\$ en CELI pour le couple; 60 000\$ en placements non enregistrés; un fond d'urgence de 150 000\$; une maison de 325 000\$ payée; un chalet évalué à 300 000\$ payé lui aussi. Soulignons que les biens immobiliers ont été acquis en des temps où ils étaient abordables.

«Notre style de vie est simple. À part pour acheter ma première auto et ma première maison, je n'ai jamais payé d'intérêt. L'important pour nous était d'offrir à nos enfants des études qui leur permettraient d'aspérer à l'indépendance financière», dit François, dont les deux enfants ont terminé leurs études avec 50 000\$ chacun en banque. «Ils ont travaillé durant leurs études, la moitié de leur paie a été investie à la Bourse», explique leur père.

Mais quel est le problème?

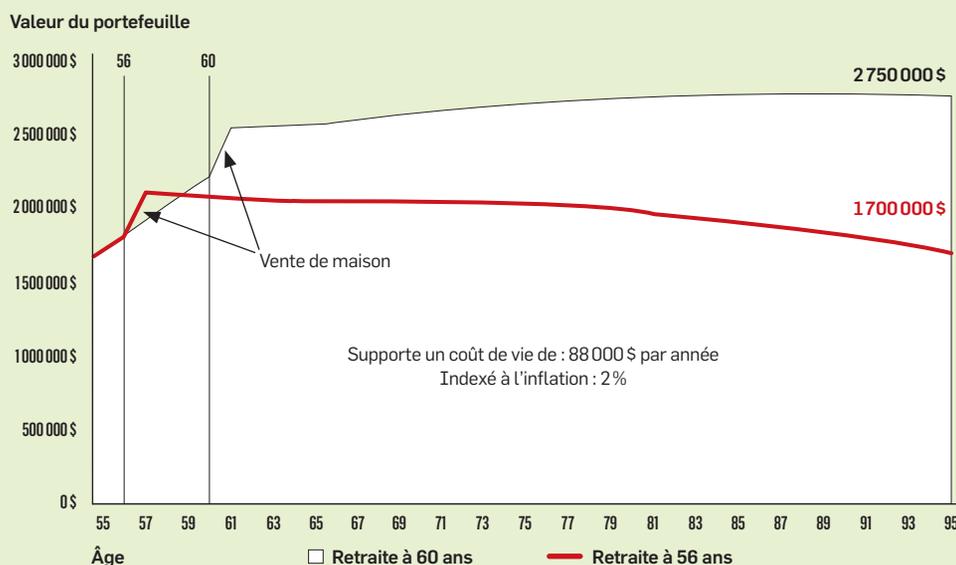
Maintenant que les enfants ont quitté le nid familial, notre lecteur songe de plus en plus à la retraite, qu'il compte entamer au plus tard dans cinq ans. Sa question: peut-il le faire avec la certitude d'avoir le même revenu que lui procure son travail?

Il se demande en outre si, d'ici là, il est toujours pertinent d'opter pour le REER. De quel compte devrait-il retirer son argent en priorité une fois à la retraite? Est-ce que sa stratégie d'investissement est adéquate à l'approche de la retraite?

Pour étudier le cas de François, nous avons fait appel à Karine Turcotte, de la firme Medici. Ce choix n'est pas fortuit; nous voulions que la gestionnaire de portefeuille se prononce sur les placements de notre lecteur.

Attaquons d'abord ses questions relatives à la retraite, la partie facile. François a atteint l'indépendance financière. Il pourrait cesser de travailler dès maintenant. M^{me} Turcotte a évalué deux scénarios, chacun impliquant la vente de la résidence principale au moment

Évolution du portefeuille (en dollars constants)



Source: Medici

de la retraite, le couple voulant emménager dans leur chalet.

La conseillère a établi le coût de la vie du ménage à 88 000\$ par année, indexé à l'inflation (2%), ce qui est plus que les dépenses actuelles du ménage. Selon ses calculs, si François cessait de travailler à 60 ans, il verrait son patrimoine s'accroître tout au long de sa retraite pour atteindre 2,75 M\$, quand il aura 95 ans.

S'il prenait sa retraite cette année, à 56 ans, ses avoirs seraient plus maigres de 1 M\$ lorsqu'il atteindra 95 ans, soit 1,75 M\$. Sa réflexion doit donc reposer sur des considérations successorales, car il ne survivra pas à son épargne.

«Notre recommandation est de retirer du REER, pour monsieur et madame, le montant permettant d'amener le revenu à un maximum de 46 600\$ (2018), soit le plafond de la première tranche imposable au fédéral», dit la spécialiste. Le reste peut être retiré des CELI.

M^{me} Turcotte conseille à notre lecteur de poursuivre ses cotisations au REER et au CELI, comme il le fait actuellement, aussi longtemps qu'il travaillera.

L'analyste financière se dit impressionnée par le portefeuille de François, qui a battu le marché au cours des trois dernières années. «Ce que ne parviennent pas à faire bien des professionnels», remarque-t-elle. En gérant lui-même son argent, François évite aussi de payer des frais élevés.

Le portefeuille de notre lecteur, 100% en actions, ne contient aucun titre spéculatif, comme des actions de sociétés minières ou d'entreprises du domaine du cannabis. Il n'est pas sans montrer quelques défauts, note cependant l'experte.

Les deux REER et les deux CELI contiennent les titres de 55 entreprises différentes. C'est beaucoup. «Il est vrai que d'ajouter une nouvelle position dans les comptes permet de réduire l'exposition du portefeuille au risque de concentration. Toutefois, plus on ajoute de titres dans les comptes, moins il est avantageux d'en ajouter», dit l'experte.

Elle remarque aussi un manque de conviction chez François, qui détient les actions des sept banques canadiennes. «Il devrait s'en tenir à un échantillon plus performant.»

La philosophie de placement de notre lecteur consiste à favoriser les entreprises qui versent des dividendes. Les investisseurs sont

souvent illusionnés par les distributions, croit M^{me} Turcotte.

«Il arrive même parfois que le dividende devienne trop important par rapport aux profits et l'entreprise n'a plus suffisamment d'argent pour financer ses projets. Dans une

telle situation, l'entreprise est obligée de se financer autrement, soit par endettement ou par émission d'actions.»

Elle le reconnaît elle-même, la démarche d'investissement de notre lecteur, systématique, basée sur la patience et la sélection de titres qui versent d'importantes distributions, l'a bien servi. Le scénario de retraite concocté par l'experte s'appuie cependant sur un portefeuille composé en partie d'obligations. Il y aurait des modifications à apporter dans la composition des actifs.

Certains problèmes sont moins graves que d'autres. François peut se retirer demain matin et dormir sur ses deux oreilles.

EXPERTE INVITÉE



Karine Turcotte
est gestionnaire
de portefeuille
chez GPS Medici.

UDES

22^e
GALA
DU RAYONNEMENT
des diplômées et diplômés
de l'Université de Sherbrooke

FÉLICITATIONS À
VINCENT CHIARA
(Droit – 1984)
Président, Groupe Mach Inc.

Nous sommes fiers de lui décerner le prestigieux titre d'Ambassadeur de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke lors du Gala du rayonnement le 2 mai 2019.

UN DIPLÔMÉ INSPIRANT

- // Président d'une des plus importantes sociétés immobilières privées au Québec
- // Impliqué dans le développement socio-économique des quartiers où son entreprise s'implante
- // Contribue au virage écologique en concevant des édifices certifiés BOMA Best ou LEED
- // A reçu le titre « Avocat d'Affaires de l'Année 2013 » par le magazine Le Monde Juridique

Comptez-vous parmi nos invités ou partenaires de marque le **2 mai**?

USherbrooke.ca/diplomes/gala

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE